



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
MISSION LANGUES VIVANTES

*Le Directeur Général*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 22967/MEA/DGEE

PIRAE,

10 MAI 2023

*Affaire suivie par :*  
Ernest MARCHAL, IEN Mission Langues Vivantes

**APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ASSISTANTS DE LANGUE ANGLAISE -  
1<sup>er</sup> DEGRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Pour la prochaine rentrée scolaire 2023-2024, les écoles bilingues publiques français-anglais accueilleront des assistants de langue anglaise. Les postes à pourvoir sont déclinés comme suit :

Sur l'île de Bora Bora :

- ½ poste pour l'école maternelle Namaha 1 et ½ poste pour le Centre de jeunes adolescents
- 1 poste pour l'école élémentaire de Namaha 2
- 1 poste pour l'école élémentaire de Nahama 3
- 1 poste pour l'école primaire de Anau
- 1 poste pour l'école primaire de Faanui

Sur l'île de Tahiti :

- 1 poste pour l'école 2+2=4 située dans la commune de Punaauia.

**Mission des assistants de langues étrangères :**

Les missions des assistants de langues étrangères sont décrites dans le bulletin officiel n°20 du 19 mai 2016.

L'assistant de langues permet d'augmenter le temps d'exposition des élèves à la langue et la culture étudiées. Il intervient en appui des enseignants pour aider les élèves à renforcer leurs compétences en communication, notamment dans les interactions orales en anglais et à approfondir leurs connaissances culturelles de pays anglophones.

**Modalités de fonctionnement des assistants de langues étrangères :**

Comme le précisent les textes officiels, l'assistant de langues ne doit pas se trouver seul face à un groupe classe. Il peut être responsable d'un petit groupe d'élèves mais toujours à proximité de l'enseignant titulaire de la classe dans laquelle il intervient.

L'assistant est recruté pour une période de 7 mois, pour un service hebdomadaire de 12 heures, du 02 octobre 2023 au 20 avril 2024. Ils perçoivent un salaire brut mensuel de 1010,67 euros. Cette rémunération bénéficie d'une majoration de 1,84 liée au surcoût de la vie en Polynésie française. Il bénéficiera du repos hebdomadaire en vigueur et des congés payés à raison de 2 jours et demi ouvrables par mois travaillé dans les conditions prévues par la réglementation du travail en vigueur à prendre pendant les vacances scolaires.

Les assistants de nationalité étrangère (y compris les ressortissants de l'Union Européenne) doivent obtenir une autorisation de travail délivrée par le Ministre en charge de l'emploi de la Polynésie française.

**Profil du candidat :**

- Niveau de formation : Bac+3
- Maîtrise de la langue anglaise : niveau C1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL)

Les dossiers de candidatures sont à transmettre au plus tard le **18 juin 2023** aux adresses électroniques suivantes : [brh2@education.pf](mailto:brh2@education.pf) et [christiane.taylor@education.pf](mailto:christiane.taylor@education.pf)

Par ailleurs, les candidats devront également s'inscrire obligatoirement sur l'application ACDD en vous connectant sur : <https://acdd.ac-polynesie.pf> pour y déposer leur demande et leur dossier de candidature.

Les candidats présélectionnés seront convoqués en entretien.

Les documents suivants sont à joindre à la candidature :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie des diplômes étrangers traduits en français ou une attestation de comparabilité obtenue sur CIEP (<https://www.france-education-international.fr/>)
- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie de la carte du permis de séjour.



Pour la Ministre et par délégation

Eric TOURNIER